

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-24 DU 29 JANVIER 1997

chargeant Monsieur Théophile N'DA
Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de
l'Administration Territoriale
de l'intérim de Monsieur Assouma YAKOUBOU,
Ministre de la Fonction Publique, du Travail
et de la Réforme Administrative pour compter
du 29 Janvier 1997.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.

- VU La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU Le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996, portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1er : Pour compter du 29 Janvier au 1er Février 1997, Monsieur Théophile N'DA, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale est chargé de l'intérim du Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative pendant l'absence de Monsieur Assouma YAKOUBOU.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 29 JANVIER 1997

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.


Mathieu KEREKOU.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAG 2 PM 4 MFPTRA - MISAT 4
SGG 4 Autres Ministères 16 Départements 6 JORB 1.